

La sanction contre Kloten fait du bruit à Cointrin

Les vols de nuit devront être limités à Zurich.

Les riverains de Genève Aéroport espèrent une mesure similaire

La décision prise mercredi par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) de geler le nombre de vols de nuit à Zurich pourrait rebondir à Genève. Les associations de riverains de Cointrin dénoncent les nuisances sonores qu'ils subissent depuis des années. Ils voient d'un bon œil la mesure qui sanctionne des dépassements des niveaux de bruit admissibles. Kloten ne pourra plus augmenter le nombre de décollages à partir de 21 h et d'atterrissages après 22 h 20 (*notre édition de jeudi*).

«Nous allons étudier cela de très près, prévient Jean-François Bouvier, président de l'Association des intérêts de Vernier-Village. Nous voulons voir dans quelle mesure cette limitation améliorerait la situation à Genève et si nous pouvons arriver à une telle limitation. Elle pourrait avoir un impact important sur le bien-être des habitants.»

Pour le responsable de l'association basée à Vernier, qui jouxte Cointrin, la décision de l'OFAC est «une très bonne chose. Elle permet d'appliquer la loi fédérale sur le bruit généré par les infrastructures aéroportuaires, qui est toujours bafouée.» Jean-François Bouvier estime que Genève Aéroport devrait être beaucoup plus restrictif avec les vols de nuit. «Il faudrait empêcher qu'un avion décolle s'il est prévu qu'il arrive à Genève après les heures limites», suggère-t-il.

Aujourd'hui, la piste de Cointrin est fermée entre 0 h 30 et 6 h, sauf en cas de force majeure (vols sanitaires, militaires ou encore de test). Seuls les décollages de vols en retard et les atterrissages sont autorisés après 23 h. Leur nombre est en hausse constante. Ainsi, sur

les cinq premiers mois de l'année, ils ont augmenté de 22% par rapport à 2017. «Le nombre toujours plus grand de mouvements entraîne une hausse des retards, explique Taline Abdel Nour, porte-parole de Genève Aéroport. Si un problème survient en fin d'après-midi ou en début de soirée, nous n'arrivons plus à rattraper les délais et des vols doivent décoller après 22 h.»

10 387

avions ont atterri ou décollé à Cointrin l'an passé après 22 h, soit 13% de plus qu'en 2013

L'aéroport genevois est en constante discussion avec les riverains et la Confédération sur la question du bruit, très sensible. À l'instar de Kloten, Cointrin court le risque de se faire taper sur les doigts s'il génère trop de nuisances. «L'OFAC peut intervenir à tout moment, précise la porte-parole. La décision prise pour Zurich nous conforte dans les mesures que nous mettons en place en matière de bruit.» Genève Aéroport essaie notamment de limiter le nombre de décollages entre 21 h et 22 h, pour tenter de réduire le nombre de décollages nocturnes en retard. Les compagnies sont aussi encouragées à utiliser des appareils plus gros et moins bruyants car des taxes s'appliquent en fonction de la catégorie d'avion après 22 h.

L'OFAC indique pour sa part que la mesure a été prise à Zurich car l'aéroport avait dépassé les niveaux de bruit admissibles fixés par le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). À Genève, ce plan est encore en cours de définition. La fiche PSIA de Cointrin devrait être adoptée d'ici à cet automne par le Conseil fédéral. **Julien Culet**